

## Erreur adresse radar fixe

Par seb3737, le 27/06/2013 à 12:52

Bjr,

voila j'ai recu une contravention pour un exces de vitesse constater par radar fixe, mais dans la contravention c'est glissée une erreur car l'adresse du radar est fausse. Il est noté :

Rocade Charles de Gaulle / bretelle fontcouverte

Direction: le pontet vers gare TGV

**CAVAILLON 84000** 

or la bonne adresse est :

Rocade Charles de Gaulle / bretelle fontcouverte Direction : le pontet vers gare TGV

**AVIGNON 84000** 

ma question est toute simple:

puis je contester cette contravention et si oui ai-je une chance d'avoir gain de cause ??

un grand merci pour vos reponses eclairées bien cordialement

Par Tisuisse, le 27/06/2013 à 14:00

Bonjour,

En contestant l'adresse, et uniquement l'adresse, vous reconnaissez avoir commis l'infraction, donc votre contestation est vouée à l'échec. Ce genre d'erreur est une "erreur de plume" selon la définition de la Cour de Cassation.

## Par seb3737, le 27/06/2013 à 14:10

je comprends mais mon idée etait de dire que je n'etais pas à cavaillon le jour J... mais bon à priori ca ne tiens pas, je vais donc payé

merci quand meme d'avoir pris le temps de me repondre

cordialement